

# **Procès-Verbal**Commission Régionale Sportive Seniors

# Réunion téléphonique du Lundi 12 Octobre 2020

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Claude AURIAC, Jean-Pierre HERMEL., Eric JOYON, Roland LOUBEYRE.

# **INFORMATIONS**

Un protocole de reprise des compétitions de la N3 et des épreuves de la LAuRAFoot ainsi qu'une fiche synthétisant les principales dispositions ont été mises en ligne sur le site internet de la Ligue. Merci de bien le respecter.

#### **RECOMMANDATION**

En cette période de crise sanitaire liée au Covid-19, des décisions exceptionnelles doivent être prises concernant l'organisation de toutes les compétitions - championnats et coupes - gérées par la LAuRAFoot pour la saison 2020-2021. Elles sont <u>d'application immédiate</u> et pourront être revues en fonction de l'évolution de la situation.

Les clubs sont invités à prendre connaissance des dispositions spécifiques validées par le Conseil de Ligue et du communiqué joint émanant du Bureau Plénier du 28/09/2020 qui sont consultables sur le site internet de la LIGUE (Rubrique : Infos Covid).

Les secrétaires de club sont invités à compléter sur Foot 2000 le plus rapidement possible la nouvelle fonction de membre de club : « <u>Référent COVID</u> ».

Tous les joueurs (titulaires et remplaçants) doivent porter un masque. Il faut donc que les équipes aient sur le banc les masques des titulaires dans des sacs individuels hermétiques numérotés type sacs de congélation avec fermeture par exemple et qu'il y ait aussi les sacs pour les remplaçants quand ils rentrent.

<u>Le bordereau d'émargement</u> confirmant la prise de connaissance individuelle par les personnes de la délégation, joueurs et staff, du questionnaire Stade Covid 19 et l'acceptation de son contenu est à remettre au délégué de la rencontre ou à l'arbitre de la rencontre en cas d'absence de délégué. Le fait de ne pas remettre ce bordereau n'empêchera pas le déroulement du match. Cependant, le club défaillant pourra être tenu responsable si des problèmes ultérieurs surviennent.

Au regard de la situation sanitaire actuelle et du protocole LIGUE en vigueur sur ce sujet concernant les compétitions régionales, la Ligue et notamment sa Commission Régionale de Discipline étudiera les éventuels manquements aux règles sanitaires constatés durant cette période de COVID 19 et pourra ainsi prononcer des sanctions disciplinaires le cas échéant.

Dans ce contexte, il est recommandé de ne plus faire de réception d'après match où tout le monde se retrouverait dans un espace clos. Si vous souhaitez distribuer des collations d'après match aux joueurs/joueuses, il est nécessaire de prévoir des parts individuelles (nourriture et boisson). De manière générale, il faut éviter tout ce qui peut être « touché » par tout le monde (exemples : buffets, bouteilles sur table, etc...). Pour les repas à table, les principales recommandations en rigueur sont :

- \* « bloquer » une place sur deux ;
- \* ne mettre personne face à face
- \* désinfecter tables et chaises (dossier) après chaque passage.

# - A NOTER POUR LE N 3 :

- \* Les Clubs du championnat N3 sont priés de remplir une feuille de recette (entrées payantes ou non) et de la transmettre rapidement à la Ligue.
- \* Obligation leur est faite d'utiliser lors des rencontres les cartons de remplacement provenant de la Fédération.

#### **RAPPELS**

# - REMPLACEMENT DES JOUEURS (ARTICLE 28 DES REGLEMENTS GENERAUX DE LA LAURAFoot)

#### Précisions:

- « ..... Pour toutes les catégorie » d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire d'un match de championnat est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre.
- « Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... »

# - ARBITRES, DELEGUES.

Penser dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

# - F.M.I. : FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE :

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI dès la fin de la rencontre.

Pour les Clubs jouant le samedi, le faire immédiatement, ne pas attendre le dimanche soir.

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

# PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

# **POUR LE SAMEDI 17 OCTOBRE 2020**

# **REGIONAL 1 - Poule A**

\* Match n° 20008.1 : CEBAZAT SPORTS / Sp. CHATAIGNERAIE CANTAL (remis du 26/09/2020)

# **POUR LE DIMANCHE 18 OCTOBRE 2020**

#### **REGIONAL 3 – Poule E**

\* Match n° 20466.1 : G.F.A. RUMILLY VALLIERES (2) / CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL (2) (match remis du 27/09/2020)

#### **REGIONAL 3 – Poule J**

\* Match n° 21060.1 : F.C. VALLEE DE LA GRESSE / F.C. CHAMBOTTE (match remis du 27/09/2020)

# **COURRIER DES CLUBS (Horaires)**

# - NATIONAL 3 - Poule M :

# A.S SAINT ETIENNE:

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se disputeront le dimanche à 15h00 au stade Aimé Jacquet du Complexe Sportif des Ollières à L'Etrat.

# F.C. VELAY:

- \* Le match n° 23577.1 de l'équipe Seniors (1) se jouera le dimanche 25 octobre 2020 à 15h00 au stade Victor Régnier à Polignac.
- \* En période hivernale (soit du 15 novembre 2020 au 21 mars 2021) tous les matchs de championnat à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le dimanche à 14h30 au stade Victor Régnier de Polignac

# - REGIONAL 2 - Poule B:

#### **COTE CHAUDE SPORTIF:**

\* Inversion du lieu de la rencontre, à savoir :

Le match n° 20278.1 : COTE CHAUDE SPORTIF / C.S. VOLVIC (2) se déroulera le samedi 24 octobre 2020 à 18H00 au stade Michel Champleboux de Volvic.

\* Le match n° 20290.1 : COTE CHAUDE SPORTIF / RETOURNAC SPORTIF se disputera le dimanche 15 novembre 2020 à 15h00 au stade Auguste Dury à Saint Etienne.

<u>F.C. COURNON D'AUVERGNE</u>: Le match n° 20282.1 : F.C. COURNON D'AUVERGNE / VEAUCHE E.S. se disputera le samedi 24 octobre 2020 à 20h00 au stade J. et M. Gardet.

# - REGIONAL 2 - Poule D :

### **U.S. FEILLENS**:

Le club sollicite pour l'horaire de ses matchs à l'extérieur en championnat l'application de la disposition ci-après :

« Dans le cas d'une distance supérieure de 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué ».

Cette requête concerne les matchs suivants :

- \* match n° 20426.1 : OI. SAINT MARCELLIN / U.S. FEILLENS à 15h00 le 15/11/2020
- \* match n° 20448.1 : AUBENAS SUD ARDECHE / U.S. FEILLENS à 15h00 le 13/12/2020
- \* match n° 20461.1 : VALDAINE F.C. / U.S. FEILLENS à 15h00 le 07/02/20221
- \* match n° 20429.2 : MONTELIMAR U.S. / U.S. FEILLENS à 15h00 le 11/04/2021

# - REGIONAL 2 - Poule E :

**F.C. BORDS DE SAONE**: Le match n° 20477.1 – F.C.BORDS DE SAONE / CHAMBERY SAVOIE FOOT (2) se jouera le samedi 24 octobre 2020 à 19h00 au stade Robert Richard à Parcieux.

# - REGIONAL 3 – Poule F :

# **U.S. SEMNOZ VIEUGY U.S.**:

- \* Le match n° 20814.1 : U.S. SEMNOZ VIEUGY/ MONT BLANC PASSY se déroulera le dimanche 08 novembre 2020 à 14h30 au Complexe Sportif de Vieugy.
- \* Le match n° 20826.1 : U.S. SEMNOZ VIEUGY / CRUSEILLES F.C. se disputera le dimanche 22 novembre 2020 à 14h30 au Complexe Sportif de Vieugy.
- \* Le match n° 20838.1 : U.S.SEMNOZ VIEUGY / Ent. VAL D'HYERES se jouera le dimanche 06 décembre 2020 à 14h30 au Complexe Sportif de Vieugy.

### REGIONAL 3 – Poule K :

**OI. RUOMS**: Le match n° 21136.1 – OI. RUOMS / F.C. VAREZE se disputera le samedi 24 octobre 2020 à 18h00 au Complexe Sportif de Ruoms.

# **AMENDES**

# Non transmission de la F.M.I. dans les délais - Amende de 25 Euros :

- \* Match n° 20341.1 en R2 Poule C : SAINT CHAMOND FOOT (590282)
- \* Match n° 20802.1 en R3 Poule F : SEMNOZ VIEUGY U.S. (518058)

Ces décisions sont susceptibles d'appel, devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions fixées à l'article 190de R.G. de la F.F.F.

Yves BEGON, Jean-Pierre HERMEL,

Président des Compétitions Secrétaire de séance